

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 30.000.000 euros de Titres dont le remboursement est indexé sur l'Indice CAC 40® et à échéance septembre 2030

Souche: SPLB2020-1MK3

ISIN: FR0013535887

dans le cadre du Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni (chacun étant dénommé un "**Etat Concerné**") le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Titres dans cet Etat Concerné ne pourra le faire que dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus, dans chaque cas, en relation avec cette offre. L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'offre non-exemptée en France et l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020 qui, avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020 et du 5 août 2020 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant, la date la plus tardive entre la Date d'Emission et le moment où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence (ensemble, le "**Document d'Enregistrement**") constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (<http://www.bourse.lu>).

- | | | |
|----|------------------|--|
| 1. | Emetteur: | Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres |
| 2. | (i) Souche N°: | SPLB2020-1MK3 |
| | (ii) Tranche N°: | 1 |

3.	Devise ou Devises Prévues(s):	Euro (" EUR ")
4.	Institutionnel:	Non Applicable
5.	Montant Nominal Total:	30.000.000 EUR
	(i) Souche :	30.000.000 EUR
	(ii) Tranche:	30.000.000 EUR
6.	Prix d'Emission:	100 pour cent du Montant Nominal Total
7.	(i) Valeurs Nominales Indiquées:	1.000 EUR
	(ii) Montant de Calcul:	1.000 EUR
	(iii) Montant de Calcul Réduit	Non Applicable
8.	(i) Date d'Emission:	13 octobre 2020
	(ii) Date de Conclusion:	22 septembre 2020
	(iii) Date de Début de Période d'Intérêts:	Date d'Emission
	(iv) Date d'Exercice:	22 septembre 2020
9.	Date d'Echéance:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination
10.	Base d'Intérêt:	Non Applicable
11.	Base de Remboursement/Paiement:	Remboursement Indexé sur un Seul Indice
12.	Titres Hybrides:	Non Applicable
13.	Options de Remboursement:	
	(i) Remboursement au gré de l'Emetteur (<i>Call Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.3)	
	(ii) Remboursement au gré des Titulaires de Titres (<i>Put Option</i>):	Non Applicable
	(Modalité 14.5)	
14.	Perturbation des Paiements:	Non Applicable

15. **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER**

1. **Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions:** Non Applicable
- (B) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Indices** Non Applicable
- (C) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul ETF, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF:** Non Applicable
- (D) **Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier de Fonds:** Non Applicable
- (E) **Titres Indexés sur un Panier Combiné** Non-Applicable

2. **Rendement du Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** Non Applicable
- (pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)
- (B) **Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** Non Applicable
- (pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)

3. **Dispositions relatives aux Intérêts**

- (A) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe** Non Applicable
- (B) **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable** Non Applicable

- (C) **Dispositions relatives aux Titres à Coupon Zéro** Non Applicable
- (D) **Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Indices, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds** Non Applicable

16. **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL**

1. **Sous-Jacent Applicable**

- (A) **Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:** Non Applicable
- (B) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:** Applicable
 - (i) Types de Titres: Titres dont le Remboursement est Indexé sur un Seul Indice
 - (ii) Indice(s): Indice CAC 40® (Code Bloomberg: CAC Index)
 - (iii) Source d'Information <https://live.euronext.com/fr/product/indices/FR0003500008-XPAP>
 - (iv) Bourses: Euronext Paris
 - (v) Marchés Liés: Toutes les bourses
 - (vi) Heure d'Evaluation: Comme défini à la Modalité 10.4
 - (vii) Cas de Perturbation Additionnels: Changement de la Loi
Perturbation de la Couverture
 - (viii) Indice de Substitution Pré-Désigné: Non applicable
 - (ix) Date Butoir de Calcul de la Moyenne: Non Applicable
 - (x) Date Butoir de Référence: Comme défini à la Modalité 10.4
 - (xi) Pondération pour chaque Indice: Non Applicable
- (C) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:** Non Applicable
- (D) **Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:** Non Applicable

(E)	Titres Indexés sur un Panier Combiné	Non-Applicable
2.	Rendement du Sous-Jacent Applicable	
(A)	Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds: (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" pour les Modalités de Remboursement)	Rendement de Base
(i)	Période d'Application:	De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
(ii)	Strike:	1
(iii)	Date de Détermination du Rendement:	Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé
(iv)	Taux de Rendement:	100 %
(v)	Valeur de Référence Initiale:	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
(vi)	Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale: (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
(vii)	Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement : (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
(B)	Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:	Non Applicable
3.	Modalités de Remboursement Final	
(A)	Montant de Remboursement Final de chaque Titre	Déterminé conformément aux Modalités Additionnelles applicables
(B)	Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final	

I	Remboursement avec Barrière (Principal à Risque)	Applicable
	(i) (a) Le Montant de Remboursement Final sera de 100% par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Final
	(b) dans tous les autres cas, le Montant de Remboursement Final sera:	Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.
	Date de Détermination:	23 septembre 2030
	Valeur Barrière de Remboursement Final:	- 40 %
II	Remboursement avec Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
III	Remboursement avec Barrière et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
IV	Remboursement avec Barrière Airbag (Principal à Risque)	Non Applicable
V	Remboursement avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VI	Remboursement à Barrière avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)	Non Applicable
VII	Remboursement de la Participation (avec Plancher) (principal à Risque)	Non Applicable
VIII	Remboursement de la Participation (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque)	Non Applicable
IX	Remboursement de la Participation Barrière Basse (Principal à Risque)	Non Applicable
X	Remboursement lié avec le Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Non Applicable
XI	Remboursement lié à des Dividendes Synthétiques (Principal non à Risque)	Non Applicable
XII	Remboursement lié au Rendement (Principal à Risque)	Non Applicable

XIII	Remboursement à l'Evènement Désactivant:	Non Applicable
XIV	Remboursement avec Barrière Airbag Modifié (Principal à Risque)	Non Applicable
XV	Remboursement avec une Protection en Capital	Non Applicable
17.	REMBOURSEMENT OPTIONNEL	
(A)	Remboursement au gré de l'Emetteur (Option de Remboursement au gré de l'Emetteur): (Modalité 14.3)	Non Applicable
(B)	Remboursement au gré des Titulaires de Titres (Put Option): (Modalité 14.5)	Non Applicable
18.	DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	
18.1	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique:	Applicable
I	Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (Principal à Risque)	Applicable
(i)	Un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à une Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Remboursement Anticipé Automatique
(ii)	Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:	22/09/2021 22/10/2021 22/11/2021 22/12/2021 24/01/2022 22/02/2022 22/03/2022 22/04/2022 23/05/2022 22/06/2022 22/07/2022 22/08/2022 22/09/2022 24/10/2022 22/11/2022 22/12/2022 23/01/2023 22/02/2023 22/03/2023 24/04/2023 22/05/2023

22/06/2023
24/07/2023
22/08/2023
22/09/2023
23/10/2023
22/11/2023
22/12/2023
22/01/2024
22/02/2024
22/03/2024
22/04/2024
22/05/2024
24/06/2024
22/07/2024
22/08/2024
23/09/2024
22/10/2024
22/11/2024
23/12/2024
22/01/2025
24/02/2025
24/03/2025
22/04/2025
22/05/2025
23/06/2025
22/07/2025
22/08/2025
22/09/2025
22/10/2025
24/11/2025
22/12/2025
22/01/2026
23/02/2026
23/03/2026
22/04/2026
22/05/2026
22/06/2026
22/07/2026
24/08/2026
22/09/2026
22/10/2026
23/11/2026
22/12/2026
22/01/2027
22/02/2027
22/03/2027
22/04/2027
24/05/2027
22/06/2027
22/07/2027
23/08/2027
22/09/2027
22/10/2027
22/11/2027
22/12/2027
24/01/2028
22/02/2028
22/03/2028
24/04/2028
22/05/2028

22/06/2028
 24/07/2028
 22/08/2028
 22/09/2028
 23/10/2028
 22/11/2028
 22/12/2028
 22/01/2029
 22/02/2029
 22/03/2029
 23/04/2029
 22/05/2029
 22/06/2029
 23/07/2029
 22/08/2029
 24/09/2029
 22/10/2029
 22/11/2029
 24/12/2029
 22/01/2030
 22/02/2030
 22/03/2030
 23/04/2030
 22/05/2030
 24/06/2030
 22/07/2030
 22/08/2030
 23/09/2030

- (iii) Valeur Barrière du Remboursement Automatique: 0 % relativement à Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique.
- (iv) Montant de Remboursement Anticipé Automatique: Taux du Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul
- (v) Taux de Remboursement Anticipé Automatique:
 - 104,68% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/09/2021
 - 105,07% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/10/2021
 - 105,46% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/11/2021
 - 105,85% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/12/2021
 - 106,24% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/01/2022
 - 106,63% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/02/2022

107,02% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/03/2022

107,41% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/04/2022

107,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/05/2022

108,19% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/06/2022

108,58% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/07/2022

108,97% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/08/2022

109,36% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/09/2022

109,75% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/10/2022

110,14% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/11/2022

110,53% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/12/2022

110,92% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/01/2023

111,31% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/02/2023

111,70% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/03/2023

112,09% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/04/2023

112,48% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/05/2023

112,87% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/06/2023

113,26% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/07/2023

113,65% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/08/2023

114,04% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/09/2023

114,43% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/10/2023

114,82% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/11/2023

115,21% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/12/2023

115,60% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/01/2024

115,99% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/02/2024

116,38% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/03/2024

116,77% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/04/2024

117,16% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/05/2024

117,55% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/06/2024

117,94% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/07/2024

118,33% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/08/2024

118,72% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/09/2024

119,11% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/10/2024

119,50% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/11/2024

119,89% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/12/2024

120,28% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/01/2025

120,67% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/02/2025

121,06% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/03/2025

121,45% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/04/2025

121,84% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/05/2025

122,23% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/06/2025

122,62% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/07/2025

123,01% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/08/2025

123,40% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/09/2025

123,79% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/10/2025

124,18% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/11/2025

124,57% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/12/2025

124,96% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/01/2026

125,35% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/02/2026

125,74% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/03/2026

126,13% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/04/2026

126,52% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/05/2026

126,91% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/06/2026

127,30% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/07/2026

127,69% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/08/2026

128,08% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/09/2026

128,47% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/10/2026

128,86% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/11/2026

129,25% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/12/2026

129,64% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/01/2027

130,03% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/02/2027

130,42% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/03/2027

130,81% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/04/2027

131,20% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/05/2027

131,59% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/06/2027

131,98% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/07/2027

132,37% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/08/2027

132,76% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/09/2027

133,15% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/10/2027

133,54% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/11/2027

133,93% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/12/2027

134,32% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/01/2028

134,71% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/02/2028

135,10% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/03/2028

135,49% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/04/2028

135,88% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/05/2028

136,27% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/06/2028

136,66% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/07/2028

137,05% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/08/2028

137,44% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/09/2028

137,83% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/10/2028

138,22% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/11/2028

138,61% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/12/2028

139,00% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/01/2029

139,39% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/02/2029

139,78% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/03/2029

140,17% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/04/2029

140,56% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/05/2029

140,95% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/06/2029

141,34% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/07/2029

141,73% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/08/2029

142,12% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/09/2029

142,51% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/10/2029

142,90% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/11/2029

143,29% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/12/2029

143,68% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/01/2030

144,07% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/02/2030

144,46% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/03/2030

144,85% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/04/2030

145,24% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/05/2030

145,63% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 24/06/2030

146,02% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/07/2030

146,41% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 22/08/2030

146,80% relativement à la Date d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique prévue le 23/09/2030

(vi) Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique: 5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d'un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique

II Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque) Non Applicable

III	Remboursement Automatique Basé sur (Principal à Risque)	Anticipé sur Coupons	Non Applicable
IV	Remboursement Automatique de Double Barrière – Option 1	Anticipé	Non Applicable
V	Remboursement Automatique de Double Barrière – Option 2	Anticipé	Non Applicable
VI	Remboursement Automatique – Fourchette de Barrières	Anticipé	Non Applicable
VII	Barrière de Remboursement Automatique - Barrière ou Surperformance	Anticipé	Non Applicable
VIII	Barrière de Remboursement Automatique avec Budget (Principal à Risque)	Anticipé	Non Applicable
IX	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique		Non Applicable
I	SOUS-JACENT APPLICABLE		
(A)	Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:		Non Applicable
(B)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:		Conformément au point 1. (B) des Dispositions Relatives au Remboursement Final
(C)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:		Non Applicable
(D)	Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds, Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:		Non-Applicable
(E)	Titres Indexés sur un Panier Combiné		Non-Applicable
II	RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE.		
(A)	Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:		Rendement de Base
	(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date		

d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)

- | | | |
|-------|--|---|
| (i) | Période d'Application: | De la Date d'Emission à la Date d'Echéance. |
| (i) | Strike: | 1 |
| (ii) | Taux de Rendement: | 100 % |
| (iii) | Valeur de Référence Initiale: | Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après |
| (iv) | Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Initiale: | Valeur de Clôture |
| | (Section 2 des Modalités Additionnelles) | |
| (v) | Modalités de Détermination de la Valeur pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique: | Valeur de Clôture |
| | (Section 2 des Modalités Additionnelles) | |
| (B) | Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier: | Non Applicable |
| | (pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé) | |

18.2 Montant de Remboursement Anticipé par Montant de Calcul

- | | | |
|-----|-------------------------------------|----------------|
| (a) | Remboursement Imprévu au Pair: | Non Applicable |
| (b) | Montant de Paiement Minimum: | Non Applicable |
| (c) | Déduction pour Frais de Couverture: | Non Applicable |

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

19. **Forme des Titres:** Titres Dématérialisés au porteur
(Modalité 3)

20.	Etablissement Mandataire:	Non Applicable
21.	Centre(s) Financier:	Non Applicable
22.	Centre(s) d’Affaires Supplémentaire(s) ou autres Dispositions particulières relatives aux Dates de Paiement	Non Applicable
23.	Jour Ouvré de Paiement ou autres Dispositions particulières relative aux Jours Ouvrés de Paiement:	Jour Ouvré de Paiement Suivant
24.	Dispositions de Redénomination:	Non Applicable
25.	Transaction Potentielle de Section 871(m):	L’Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la retenue d’impôt à la source des Etats-Unis aux termes de l’article 871 (m).
26.	Représentation des Titulaires de Titres / Masse: (Modalité 21)	<p>Masse Légale</p> <p>Nom et adresse du Représentant initial: MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.</p> <p>Le Représentant initial recevra une rémunération s’élevant à 150 euros sur toute la durée de vie des Titres.</p> <p>Noms et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris.</p> <p>Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.</p>
27.	(i) En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme: et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l’émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat de placement :	Non Applicable
	(ii) Date de Contrat de Souscription :	Non Applicable
28.	Agent Placeur	Credit Suisse International
29.	Offre Non Exemptée:	Non Applicable
30.	Conditions attachées au consentement de l’Emetteur à utiliser le Prospectus de Base:	Non Applicable
31.	Commission et concession totales:	Non Applicable

RESPONSABILITE

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:



Par:

Julien Bieren
Managing Director

Dûment habilité



Yogamoorthy Logan
Managing Director

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION

Cotation et Admission à la négociation: Une demande a été déposée par l'Emetteur (ou pour son compte) afin que les Titres soient admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et admis à la cotation sur la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg avec effet à compter de la Date d'Emission.

Rien ne garantit que cette demande d'admission à la cote officielle et/ou d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée avant la Date d'Emission).

2. NOTATIONS

Notations: Les Titres ne feront pas l'objet d'une notation

3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

Aucune personne participant à l'offre des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

Le montant de la commission que l'Emetteur ou ses filiales paient au distributeur en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 0,20% (TTC) par an de la Valeur Nominale Indiquée par Titre, sur la durée maximum des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

(i) Raisons de l'offre: Se référer à la section "*Utilisation des fonds*" de la Note Relative aux Valeurs Mobilières

(ii) Estimation des produits nets: Non Applicable

(iii) Estimation des frais totaux : Non Applicable ; aucun frais estimé n'est facturé à l'investisseur par l'Emetteur.

5. PERFORMANCE DU SOUS-JACENT APPLICABLE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT APPLICABLE

Les informations relatives au Sous-Jacent Applicable (étant l'Indice CAC 40®, dont le code Bloomberg est CAC Index), y compris les informations sur les performances passées et futures et sur la volatilité, sont disponibles gratuitement sur le site <https://live.euronext.com/fr/product/indices/FR0003500008-XPAP>.

Les informations affichées sur ce site internet ne font pas parties des présentes Conditions Définitives.

La valeur des Titres est liée à la performance positive ou négative du Sous-Jacent Applicable. Une augmentation de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet positif sur la valeur des Titres, et une diminution de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet négatif sur la valeur des Titres.

Les montants du Remboursement dus pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable qui atteint le seuil ou la barrière et une légère augmentation ou diminution de la valeur ou du rendement du Sous-Jacent Applicable proche du seuil ou barrière

peut entraîner une augmentation ou diminution significative du rendement des Titres et les Titulaires de Titres peuvent ne recevoir aucun intérêt.

Le montant de Remboursement dus pour les Titres est lié à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable à une ou plusieurs dates prédéfinies et ne prenant pas en compte le niveau du Sous-Jacent Applicable entre ces dates, les valeurs et rendement du Sous-Jacent Applicable à ces dates affectera la valeur des Titres plus qu'aucun autre facteur.

Le Montant de Remboursement Final dû pour les Titres est lié au rendement du Sous-Jacent Applicable et les Titulaires de Titres peuvent ne pas recevoir le montant initialement investi, et peuvent recevoir un montant significativement inférieur.

Le prix de marché ou la valeur des Titres à tout moment est supposé être affecté par les changements dans la valeur du Sous-Jacent Applicable auquel les Titres sont indexés.

Le prix de marché ou la valeur des Titres pourrait, dans certaines circonstances, être affecté par les fluctuations des taux de dividendes (le cas échéant) actuels ou anticipés ou toutes autres distributions du Sous-Jacent Applicable.

6. **INFORMATIONS POST-EMISSION**

L'Emetteur ne fournira aucune information après l'émission concernant le Sous-Jacent Applicable, excepté si cela est requis par les lois ou règlements applicables.

7. **INFORMATIONS PRATIQUES**

Code ISIN :	FR0013535887
Code Commun :	223316247
CFI: Classification de l'Instrument (CFI)	Non Applicable
FISN :	Non Applicable
Tout(s) système(s) de compensation autre(s) que Euroclear France/Euroclear Bank SA/NV et Clearstream Banking société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses du ou des Agents Payeurs initiaux :	Société Générale 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris France
Noms et adresses du ou des Agents Payeurs supplémentaires (le cas échéant) :	Non Applicable
Nom et adresse de l'Agent de Calcul :	Credit Suisse International One Cabot Square London E14 4QJ United Kingdom
Destiné à être détenus d'une manière permettant l'éligibilité à l'Euroystème :	Non

Nom et adresse des entités qui ont convenu d'un engagement ferme d'agir en qualité intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs, et décrire les principales conditions de leur engagement :

Credit Suisse International
One Cabot Square
London E14 4QJ
United Kingdom

Dans des conditions normales de marché, Crédit Suisse International assurera la liquidité des Titres chaque jour de cotation du Sous-Jacent Applicable (étant précisé que la liquidité à la vente se fera dans la limite de l'enveloppe disponible). Il est précisé que les conditions de marché normales s'entendent de conditions qui permettent à Crédit Suisse International de fournir un prix.

Fourchette de liquidité : le prix d'achat ne sera pas supérieur de 1,00% au prix de vente.

8. MODALITÉ DE L'OFFRE

Prix d'Offre : Non Applicable

Montant total de l'émission / de l'offre : Non Applicable

Si le montant n'est pas déterminé, description des accords et du moment choisi pour annoncer au public le montant final de l'offre : Non Applicable

Conditions auxquelles l'offre est soumise : Non Applicable

Description de la procédure de souscription incluant la période durant laquelle l'offre sera ouverte et les possibles amendements : Non Applicable

Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs: Non Applicable

Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir): Non Applicable

Informations sur la méthode et les dates limites de libération et de livraison des Titres: Non Applicable

Méthode et date de publication des résultats de l'offre: Non Applicable

Procédure d'exercice de tout droit préférentiel, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés: Non Applicable

- Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à certains investisseurs potentiels, indiquer quelle est cette tranche: Non Applicable
- Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification: Non Applicable
- Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur: Non Applicable
- Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Emetteur, des Agents Placeurs dans les différents pays où se tient l'offre: Non Applicable
9. **PLACEMENT ET PRISE FERME**
- Nom(s) et adresse(s) du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue par l'Emetteur ou de l'offreur, des placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu: Non Applicable
- Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné: Non Applicable
- Entités ayant convenu d'une prise ferme et entités ayant convenu de placer les Titres sans prise ferme ou sur base d'un accord de "meilleurs efforts". Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte. Non Applicable
10. **AUTRES MARCHÉS**
- Mentionner tous les marchés réglementés ou tous les marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, sont déjà négociées des titres financiers de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation Non Applicable
11. **INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'EEE ET DU ROYAUME-UNI :** Non Applicable
12. **DETAILS SUR LES ADMINISTRATEURS DES INDICES DE REFERENCE ET** Applicable

**L'ENREGISTREMENT EN
VERTU DU REGLEMENT SUR
LES INDICES DE REFERENCE:**

L'Indice CAC 40® est géré par Euronext N.V., qui à la date des présentes Conditions Définitives, apparaît sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence établi et géré par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (*European Securities and Markets Authority*) conformément à l'article 36 du Règlement Européen relatif aux Indices de Référence (Règlement (UE) 2016/1011) (le "**Règlement Européen relatif aux Indices de Référence**").

**AVERTISSEMENT RELATIF A
L'INDICE CAC 40®
(ci-après l'"Indice")**

Euronext N.V. ou ses sociétés liées détiennent tous les droits de propriété (intellectuelle) relatifs à l'indice. Euronext N.V. ou ses sociétés liées ne se portent garantes, n'approuvent, ni ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit. Euronext N.V. ou ses sociétés liées ne seront pas tenues pour responsables en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

« CAC40® » et « CAC® » sont des marques déposées d'Euronext N.V. ou de ses sociétés liées.